

COMPTE RENDU

Réunion de quartier Bennevy-Détanche

Le 5 juin 2018

Étaient Présents :

Madame Jeanine Longué, membre du comité de quartier
Monsieur Serge Jacquier, membre du comité de quartier
Monsieur Cédric Girin, membre du comité de quartier
Monsieur Jean-Luc Goy, membre du comité de quartier
Monsieur Dominique Lemoine, membre du comité de quartier
Monsieur Chaoiki Aissat, élu référent du comité de quartier Bennevy-Détanche
Madame Viviane Viollaz, *adjointe au Maire en charge des quartiers*
Madame *Dorothee Dumoulin, conseillère municipale habitant le quartier*
Monsieur *Anselme Paccard, conseiller municipal*

Participaient également :

Madame Maud Perrot, *coordinatrice comités de quartiers- Ville Évian*

Excusé(e)s :

Monsieur Oumar Soumaré, membre du comité de quartier

Madame Josiane Lei, *1^{ère} Adjointe au Maire*

Monsieur Bertrand Vouaux, *Directrice des services techniques*

Ordre du jour :

- 1- Informations diverses sur le fonctionnement du comité de quartier
- 2- Informations techniques/travaux
- 3- Questions des membres du comité
- 4- Points divers

1- Informations techniques / travaux

Rappel de la mission des comités

- Impliquer davantage les évianais/ses de leur quartier
- Faciliter et permettre un dialogue plus direct entre habitants et élus (Apporter une réponse motivée à toutes les interrogations -même négative et postérieurement)
- Collecter et transmettre les remarques et suggestions des habitants du quartier
- Informer les habitants du quartier sur les projets municipaux d'amélioration du quartier
- Faire que les habitants soient force de proposition pour un projet d'animation de quartier

Toute question aura une réponse, même si *tout n'est pas réalisable*

La réponse sera apportée dans le compte rendu avec les éléments des services.

Pour tous les contacts en dehors des réunions : passer par le service des quartiers qui s'occupera d'informer l'élu référent, le conseiller délégué aux quartiers et le service concerné. Lorsque l'élu est sollicité de manière directe, il ne doit pas hésiter à faire remonter l'information à la référente quartier.

Il existe également un policier municipal référent du quartier dont voici le numéro de téléphone : 06 15 99 02 45.

1- Informations travaux

- Des travaux d'agrandissement et de rénovation de l'école de la Détanche sont prévus sur les années 2018/2020. Ces travaux sont phasés pour impacter le moins possible l'école.
- La ligne haute tension d'Évian qui date de 1985 va être modernisée. Rte va entreprendre des travaux afin de mettre en place une nouvelle ligne qui sera enterrée. Les travaux devraient débuter en septembre pour se terminer avant l'été 2019. Ils seront réalisés par tranche selon le schéma ci-dessous.
- Le stade Camille Fournier va être en travaux cette année : fin de la remise à niveau de l'équipement, deuxième tranche de l'accessibilité, réfection des toilettes et des menuiseries.
- Fin de réfection de la piste d'athlétisme.
- Le revêtement du parking à côté de Passerat va être refait car avec les pluies, le terrain était glissant.

3-Questions des membres du comité

Les bus urbains ne respectent pas tous les horaires parfois, ils roulent vite.

Serait il également possible d'ajouter des horaires pour que cela coïncide avec les horaires des bateaux.

Réponse donnée en réunion : Ces remontées sont importantes, nous allons pouvoir adresser un courrier au gestionnaire de ces bus urbains afin de demander que les horaires de passages soient respectés.

Par ailleurs, à l'échelle du territoire, il y a une réflexion sur les lignes de bus interurbains, les circuits actuels et les horaires.

Chemin de chez Roch, le camion de ramassage des ordures remonte en marche arrière.

Réponse donnée en réunion : l'information va être transmise à la CCPEVA qui gère le ramassage des ordures ménagères sur la commune.

Des voitures se garent sur les places extérieures des immeubles du boulevard du Bennevay alors qu'il y a déjà un manque de place. Plus globalement, avec les nouvelles constructions, combien de places par logements sont prévues ?

Réponse : Chaque résidence nouvellement construite se voit imposée deux places de parking par appartement. Cette règle s'applique à tous les logements excepté pour les logements sociaux, ou la commune ne peut demander qu'un seul parking par logement.

Le nombre de véhicules garés sur les voies à proximité des bâtiments, gênent considérablement les accès pompiers notamment boulevard du Bennevay, avenue des Mémises et chemin de chez Roch.

Réponse : La police municipale a augmenté ses rondes et des verbalisations sont faites régulièrement dans le secteur.

Est-il possible d'augmenter le cadencement du funiculaire ?

Réponse donnée : Le funiculaire est au maximum de son cadencement et au maximum de sa vitesse de déplacement. Le seul moyen d'augmenter le cadencement serait de supprimer les arrêts aux gares intermédiaires, or ces gares sont utilisées également.

En cas de travaux ou d'informations, y a-t-il en mairie un service d'information par sms ?

Réponse apportée en réunion : ce genre d'outils n'est pas prévu pour l'instant en mairie. On privilégie l'information par mail.

À l'école de la Détanche (comme au lycée), il n'y a pas de feu piéton permettant de faciliter la traversée des élèves aux abords de l'école.

Réponse : Une personne est chargée de faire traverser les écoliers et les familles aux entrées et sorties d'écoles.

La situation au niveau de l'hôtel des Mateirons commence à nouveau à se dégrader. L'empilement des affaires à l'extérieur (dans le cadre du terrain privé). Les haies sont de nouveau très hautes et gênent la circulation sur le trottoir. Y a-t-il possibilité d'intervenir ?

Un meuble métallique a été sorti sur le trottoir à proximité de l'hôtel des Mateirons, sur le boulevard du Royal et personne ne l'enlève. Serait-il possible qu'il soit évacué ?

Réponse apportée : les affaires se situant à l'extérieur vont être débarrassées par les services de la ville. Concernant la taille des haies à l'intérieur, la police municipale a dressé un constat et demandé au propriétaire de faire le nécessaire. Si cela n'est pas réalisé dans le délai imparti, le service sera fait et facturé au propriétaire.

Pour ce qui est de l'amoncellement de l'intérieur, la police municipale reste en vigilance sur cette question. Comme nous sommes sur un terrain privé, nous ne sommes pas libérés d'agir comme nous le souhaiterions mais un constat va être dressé par la police municipale.

La résidence du Clos du stade, les haies ne sont pas taillées et gênent la circulation piétonne. Par ailleurs, elles sont plantées côté rue et est-ce bien sur la propriété privée ou sur la commune sur le cadastre ?

Réponse : Les services ont été sollicités pour vérifier le cadastre. Un courrier a été envoyé pour la taille des haies.

Les manifestations organisées au stade de foot : la dernière en date l'organisation n'a pas été comme habituellement, il y a eu des débordements notamment de stationnement y compris dans les propriétés privées du voisinage. Des véhicules se sont même stationnés dans les jardins des particuliers les empêchant de rentrer chez eux.

Réponse apportée en réunion : Cette rencontre a été programmée au dernier moment par un organisateur privé. La ville a mis à disposition son équipement sportif à l'hôtelier qui recevait l'équipe de foot. L'organisateur n'a pas suivi les consignes de sécurité demandées par la ville et les forces de l'ordre. Ce retour lui a donc été fait afin que ce genre de désagréments ne se renouvellent pas dans le cas où il serait organisateur d'un autre match.

Qu'en est-il des déjections canines qui sont encore nombreuses (comme au parc Dollfus). Si les agents assermentés prennent sur le fait un chien et son propriétaire, ce dernier est-il obligé de décliner son identité pour être amendé ?

Réponse apportée en réunion : la police municipale ainsi que des agents des parcs, jardins et cadre de vie sont assermentés pour verbaliser ces incivilités prises sur le fait.

Des amendes ont d'ailleurs déjà été mises à certains propriétaires. Il s'agit d'incivilités également que la municipalité a souhaité sensibiliser à travers une campagne de sensibilisation à la propreté. Désormais, ces infractions sont sanctionnées.

Réponse complémentaire : Le propriétaire doit décliner son identité et s'il refuse, un officier de police judiciaire de Thonon de vérifier son identité.

Le nouvel aménagement route de la Verniaz rencontre un problème : les véhicules continuent pour certains à prendre le sens interdit, le panneau de sens interdit en haut de la voirie et lorsqu'on arrive sur le rond-point, les véhicules ne le voient pas, serait-il possible d'installer un sens interdit juste après le rond-point ?

Réponse : Il a été demandé aux services de se rendre sur place afin de voir quelles améliorations de signalisation pouvaient être possibles en lien avec la commune de Neuvecelle car nous ne sommes pas totalement sur Evian.

Dans ce secteur au niveau de la Grange au Lac : le chemin du Nant d'Enfer, serait-il possible de mettre en place un sens interdit dans afin d'éviter que les voitures ne montent par ce chemin à proximité surtout lors des concerts à la grange au lac et la même chose à la sortie du parking de la grange au lac.

Ces aménagements permettraient d'augmenter le nombre de places.

Réponse : Le parking de la Grange au lac est sur la commune de Neuvecelle. Cependant, lors des concerts, de la sécurité et des panneaux d'interdiction de stationner sont mis en place pour réguler les parkings sauvages. Le chemin du Nant d'Enfer a été fermé à la circulation des véhicules.

Est-il possible d'installer une boîte à livres à là au niveau de la gare du haut du funiculaire ? Les bancs qui sont installés dans le parc en haut du funiculaire sont en très mauvais état, serait-il possible de les remplacer ?

Réponse : Ce projet est tout à fait envisageable. Il faut néanmoins vérifier avec l'exploitant du kiosque à la gare un endroit qui ne dérange pas.

Route des Certes : les véhicules (y compris des véhicules de la ville) roulent à vive allure et peuvent représenter un danger pour les piétons ou cyclistes. Certains ne respectent pas le stop qui permet de reprendre l'avenue de Larringes. Enfin le passage piéton est au bout de la route et la vitesse plus le manque de visibilité peut représenter un danger à ce niveau. Est-ce qu'un sens unique de circulation serait possible ? Est-ce que ce passage piéton pourrait être décalé ?

Réponse : Les services ont été mandatés pour voir les possibilités d'amélioration de cette intersection et la sécurisation des piétons.

Le terrain synthétique est très utilisé par les enfants du quartier et très apprécié, mais il semblerait qu'il serait fermé et qu'à la place le terrain annexe serait ouvert.

Réponse : Le terrain synthétique est bien prévu pour les loisirs. Cependant, depuis quelques temps, on constate des dégradations de l'équipement, le terrain est même brûlé à certains endroits.

Le Manoir des Tours, quel est l'aménagement prévu ?

Le manoir des Tours a été acquis par la commune ainsi que le terrain alentour. Il permettra de créer un parc public gratuit et ouvert aux habitants.

Est-il possible d'installer une aire de jeux dans l'enceinte du conservatoire et de la maison des associations ?

Réponse : Un aménagement de ce type n'a pas été prévu pour l'instant. L'opportunité de cet aménagement va être discuté en municipalité.

Les réunions du conseil municipal sont intéressantes mais le compte rendu est parfois très volumineux. Serait-il possible de faire un résumé qui pourrait être transmis à ceux qui souhaiteraient en avoir connaissance.

Réponse apportée en réunion : le compte rendu est une obligation légale et doit figurer les votes, les interventions éventuelles et répond à un formalisme obligatoire. Un résumé n'aurait aucune valeur et ne permettrait pas de rendre compte de l'ensemble des discussions du conseil municipal.

Est-il possible de transmettre le compte rendu des réunions des comités aux présidents de syndicats d'immeubles par exemple ?

Réponse donnée en réunion : les comptes rendus sont envoyés aux membres des comités de quartiers et sont disponibles en téléchargement sur le site internet de la commune. Il est donc possible de les diffuser pour information.

4- Informations diverses / Prochaine réunion

Les formulaires d'autorisations de prises de vue et de fichiers de coordonnées vont être envoyés aux membres. Les membres du comité vont se réunir pour discuter d'un projet pour le quartier (journée de recyclage,)